BUREAUX : RUE NAIN, 1. Roubaix, Tourcoing: Un an . . . . . . . . . . . . . . . . . 44 J.G. ent continue, sauf

Sign avis contraire

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

BIRECTEUR-GERANT : J. MEN Le Nord de la P

On s'abonne et on reçoit les an cont les annonces : A ROUBAIX, aux hureaux du journal, rue Niin, 1 ; A TOURAI, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place ; A LILLE, chez M. Beglin, libraire, rue Grande-Cha A PARIS, chez MM. Havas, Laffite-Bultier et Cie, place de la Bourse, 8 ; A TOURNAL, au hureau du journal l'Économie ; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

A ce numéro est joint un sapplé-

## ROUBAIX, 24 JUIN 1870

Le projet de loi sur la nomination des marres, discuté en ce moment par le Corps legislatit, marque certainement un progrès considérable, mais il ne répond pas aux destrs des partisans d'une large décentralisation décentralisation.

M. Lefèvre Pontalis a très bien fait justice des sophismes par lesquels on prétend dépouiller les communes de leur droit. Il suffit d'ailleurs de réfléchir un instant pour repousser toute ingérance du pouvoir central dans le choix des maires. Le conseil municipal, qu'on ne peut avoir la prétention d'enlever à l'élection, est, à proprement parler, la seule auto-rité communale. Il représente la commune. Pour faire executer ses décisions, il a besoin d'un agent, et, de là, la nomination d'un maire. Rien de plus ridi-

mination d'un maire. Rien de plus ridicule et de moins fondé que d'enlover à
une assemblée le choix de celui qui doit
être l'exécuteur de ses volontés.

La doctrine que 'nous soutenons ici:
n'est nullement affaiblie par cette objection que le maire est aussi agent du
pouvoir central. Ce n'est pas là sa vraie
raison d'utre : il est, avant tout, agent
communal, et si, dans sa personne, sont
reunles es deux attributions, c'est pour
la convenaire du pouvoir central, qui
trouve bon qu'il en soit ainsi Mais il
n'en résulte nullement qu'on doive dénaturer le caractère des fonctions municipales Le gouvernement devra décider cipales Le gouvernement devra décider si, ou on non, il lui convient d'avoir ur agent l'agent du conseil munici-le C'est la une question secondaire, dans laquelle la commune n'a rien à voir, mais à laquelle surtout ses intérets ne peuvent être subordonnés

EDMOND DUVAL

La lettre suivante vient d'être adressée aux membres du Corps législatif

Messieurs les députés,

Les soussignés rédacteurs de journaux de province appartenant à toutes les nuances de l'opinion publique, heureux d'écarter pour un moment les questions qui les divisent, et empressés de saisir une occasion de faire le bien en commun, ont l'honneur de vous exposer ce qui

M. le ministre de l'intérieur, par un arrêté inséré au *Journal officiel* du 22 février 1870, a institué une grande Com-mission de décentralisation; après trois mois de travaux, elle vient de se séparer, laissant une série de projets de lois pour la réforme de notre régime administra-

Chacun de nous garde ses appréciations personnelles sur la composition de cette Commission, et nous n'avons pas à scruter les incidents qui ont pu se p dans son enceinte; mais il nous appartient, somme interpretes de la pensée pu-blique, de prendre acte de l'ensemble de ses délibérations pour les appuyer auprès du Corps législatif.

Trois projets de loi ont élé rédigés par la Commission de décentralisation : le premier sur l'organisation communale, le deuxième pour la suppression des conseils d'arrondissement et la création des conseils cantonaux, le troisième sur les conseils cenéraux. La presse provin-ciale de serait pas unanime dans la dou-ble question des arrondissements et des cantons; ses divers organes différeraient également d'avis sur tels et tels articles econdaires des questions municipales et départementales; mais du moins nous mettons hors de conteste certains points essentiels réglés par la Commission, et nous nous approprions sans hesiter pludans les rapports et projets de lois dont M. le ministre de l'intérieur est aujour-d'hui dépositaire.

Ainsi, messieurs les députés, nous rés avec la Commission de décen-

tralisation:

Le retablissement du principe électif
pour le choix des maires;

Nous réctamons avec la Commission Des conseils municipaux, élus dans un seul jour de scrutin; se réunissant en dehors des se-sions ordinaires, toutes les fois que le tiers des membres en adressent la demande au maire ou que celui-ci croit devoir les convoquer d'office; règlant leur ordre du jour dans la limite de leurs altributions, pe pouvant pas être suspendus plus de deux mois; soumis à la réflection dans le délai maximun de

six mois, en cas de dissolution; ne devant jamais ètre remplacés par des com-missions municipales; ayant droit d'approbation ou d'improbation de la nomination par le maire du garde champêtre du secrétaire de la mairie et du personnel des bureaux de la mairie, et nommant tous les autres agents ou employes de la commune, nommant aussi les réparti-teurs des contributions directes de la commune; investis de la faculté de sus-pendre provisoirement les instituteurs communaux; prenant des délibérations exécutoires sans l'approbation du préfet et communiquées à la commission dé-partementale, qui n'a que 30 jours pour les annuler; votant des budgets soumis à l'approbation de la commission départementale et où toutes les dépenses obligatoires sont réduites de divers chapitres aujourd'hui inscrites sous ce titre; obligés enfin, toujours et partout, de s'ad-joindre en nombre égal les plus imposés, quand il s'agit d'emprunts ou d'imposi-tions extraordinaires, quel que soit le chiffre du revenu de la commune. Nous réclamons avec la Commission de décentralisation :

Des conseils généraux, macessibles à tous fonctionnaires et agents exerçant dans le ressort électif, vérifiant eux-mêmes les élections de leurs membres, constituant leurs bureaux, faisant leur règlement intérieur, tenant des séances pu-bliques, ayant deux sessions réglementaires annuelles d'une durée maximum d'un mois, émettant des vœux, recevant communication, au moins huit jours d'avance, du budget départemental avec pièces à l'appui, nommant et révo-quant tous les titulaires des emplois sa-

lariés sur les fonds départementaux, possédant la faculté d'instituer des commissions spéciales et temporaires, et an-fin, élisant chaque année une commission départementale, pour concourir à l'administration du département et con-trôler la gestion préfectorale.

Les soussignés ne font pas difficulté de reconnaître que quel ques-unes de ces réformes décentralisatrices ont deià été acceptées dans l'enceinte législative; ils Auoun de nous, messieurs, ne vise à faire réaliser son idéal; chican réserve sa liberté d'appréciations ultérioures; mais nous regardons tous comme étant d'une application facile et immédiate les réformes ci-dessus énumérées, et la diversité mèm : de nos opinions sur les questions brûlantes de la politique donne un poids plus considérable à nos décla-rations. Ne cherchez pas trace de partis et d'opposition dans la liste des signataires de cette lettre; il n'y a que des décentralisateurs, convaincus comme vous l'ètes pour la plupart, que les liber-tés locales sont la plus solide base de l'ordre et des institutions qui veulent durer. Il vous appartient, messieurs, de donner la sanction légale aux vœux que nous prenons la liberté de vous trans-

Nous avons l'honneur d'ètre, mes-sieurs, vos très-humbles serviteurs :

J. Lempereur, directeur du Cambrésis, au Jules Lejeune, gérant de La Commune, à

Nancy.
Perriquet, rédacteur en chef de la Constitution, à Auxerres.
Léon Beaussart, rédacteur en chef du Courrier des Alpes, à Chambéry.
H. Oudin, gérant du Courrier de la Vienne, à
Doitions.

Charles Garnier, directeur de la Décentralisation, à Lyon.

Verly, rédacteur en chef de l'Echo du Nord, à Lille. (1) Th. Le Gonnicec, directeur de l'Echo nantais,

Nordez, rédacteur en chef de l'Eure, E. Robichon, directeur de la Gâtine, à Par-

thenay.

Louis Boyer, rédacteur de la Gazette du Languedoc, à Toulouse.

Eugène Roix, rédacteur en chef de la Ga-

Em. de Rorthays, rédacteur en chef de la Gazette de l'Ouest, à Nantes.

Ch. de Batz-Trenquelléon, rédacteur en chef de la Guienne, à Bordeaux.

de la Guienne, à Bordeaux.

Alfred Passenaud, directeur de la HauteAuvergne, à Saint-Flour.

Marchiessou, directeur-gérant de la HauteLoire, au Puy.

Alexandre Godou, rédacteur en chef de l'Impartiat du Loiret, à Orléans.

Louis d'Estampes, rédacteur en chef de l'Indépendance bretonne, à St-Brieuc.

Emile Garct, rédacteur en chef de l'Independant des Rasses-Purishées à Paul

dan des Basses-Pyrénées, à Pau.

Spetch, rédacteur de l'Indépendant du HautRhin, à Belfort.

Edoua-d Mayer, rédacteur en chef de l'Indépendant de la Mosette, à Metz.

(1)Fait des rés rves sur le point de l'adjonction de s plus imposés.

J. Noulens, rédacteur en chef de l'Indépendant, de l'Oise, a Beauvais.
Ch. Guermonprez, rédacteur-gérant de l'Indépendant, à Saint-Omer.
Petrément, rédact-ur en chef de l'Indicateur de Gognac, à Cognac.
H. Gutton, rédacteur en chef de l'Indicateur, à Bochefort.

evalier, imprimeur du Journal de Die,

à Die. Barth. Pocquet, rédacteur du Journal de Rennes, à Rennes. Reboux, directeur-gérant du Journal de Rou-baix, à Ronbaix. Jougla, directeur du Journal de Toulouse, à

Toulouse. E. Bresson, rédacteur en chef du Libéral-bayonnais, à Bayonne. vi Gustave Huriot, rédacteur en chef de la Li-

berte, à Auxerre. Cochard-Tremblay, directeur du Luconnais, à Luçon.

à Luçon.

lilip-Bonau, rédacteur en chef du Méridional, à Avignon.

Victor Hurel, rédacteur en chef du Mémonial Arésien, à Saint-Ouer

G. Ducoin, rédacteur en chef du Mémorial de

Pallier, à Moulins.

Armand Dubois, directeur de l'Observateur, à Avesnes.

Waille, rédacteur en chef de l'Octan, à

Brest.
Charles Chevé, rédacteur en chef du Phare de la Manche, à Cherbourg.
E. Leucart, directeur du Progrès de l'Aisne, à

Soissons. L. Landa directeur du Progrès de Saône-et-Loire, à Chalon Lefebyre, rédacteur en chef du Propagateur du Nord, à Lille. Cavaniol, rédacteur en chef de l'Union de la

Haute-Marne, à Chaumont.

Paul Beurtheret, rédacteur en chef de l'Union tibérale, à Tours.

L. Joly, rédacteur en chef de l'Union tibérale et démocratique, à Versailles.

Deschamps, rédacteur de l'Union savoisieune,

Cette lettre devait recevoir d'autres signatures de journaux ; mais la discussion de la loi sur les maires au Corps légistres de nons permet pas de les attendre

ETUDE DU PROJET de l'impôt sur les laines brutes exoti-ques importées en France.

(Suite et fin .- Voir notre numéro d'hier.)

Par le traité de commerce avec l'Angle-terre, on laisse entrer les tissus anglais en franchi e. L'Angleterre déverse sur tous nos marchés de consommation d'immenses quantités de d'aps et de tissus qui font une concurrence à ontrance à ceux de notre production indigène. L'Allemagne, la Peusse et la Belgique redouplent d'efforts pour imitar l'Automatica de la consenie de la concentration de la consenie de la conseni ter l'Angleterre dans cette voie où les cultés pour la vente s'amoncèlent chaque jour Aûn de multiplier encore les obsta-cles, dans la lice où nos vaillants industriels sont parvenus à soutenir la lutte des géants qui nous entourent, on ne voudrait geants du nous entourent, on ne voudratt pas leur laisser les armés a peu près éga-les en demandant un droit sur la laine exo-tique, sur l'élément indispensable à leur travail ! Ce serait le signal de la déroute et le coup de grâce de l'industrie lainière.

D'après les considérations qui précèdent, on ne peut donc pas mêttre un droit sur les laines sans s'exposer à toutes les pertes précitées, ni sans dénoncer les traités de commerce. L'agriculture en général devrait renoncer aux différents profits qu'elle en ob-tient pour s'assurer la protection de ses lai-nes par un moyen dont on a démontré l'i-nefficacité.

La France a grandi et grandira encore par les tendances au libre-échange. Elle s'est transformée à grands frais pour profiter des traités de commerce existants.

On ne peut pas dénoncer ces savantes combinaisons commerciales pour en propo-ser d'autres dans-lesquelles nos astucieux voisins ne sauraient s'assurer encore plus d'avantages. Si nous retombions dans les mesquines et interminables considérations du protectionisme outré ce serait l'arrêt de mort de notre industrie et de notre com-merce, sans remédier aux mécomptes par-

tiels de l'agriculture. L'industrie lainière sent sa force et son influence dans la question qui s'agite; mais jusqu'à ce jour, elle ne s'est guère préoccu-pée des nombreuses réunions de fermiers sur tous les points de la France Les comités. d'agriculture se sont muttipliés pour faire signer des pétitions demandant un droit de 10, 15 0/0 et davantage sur les laines im-portées en France.

portées en France.

L'agriculture est parfaitement en mesure d'agir en masse et de concentrer ses efforts pour faire valoir ses prétentions. A l'heure qu'il est, les manufacturiers français se contentent de dire: « Cette mesure n'est pas possible, on ne l'adoptera pas. » In y a pas eu une seule réunion d'industriels pour protéger leurs intérêts menacés. Les principaux centres de fabrique ont simplement nommédes délégués pour répondre au guestionnaire des délégués pour répondre au questionnaire de l'enquête parlementaire sur l'industrie

lainière.

On peut certainement avoir une grande confiance dans le résultat de cette enquête; mais en présence des démarches actives de la population agricole, beaucoup plus nombreuse que celle de lindustrie lainière, ne paraît-il pas absolument nécessaire que tous

ceux qui sont intéressés au travail des laines brutes se réunissent dans leurs centres res-pectifs! N'est-il pas urgent que la fabrique formule un vœu collectif pour faire contre-poids à cetoi de l'agriculture? Sur la demande de plusieurs amis, je me suis empressé de rassembler les notes précé-dentes et de précenter la question sous me

dentes et de présenter la question sous une forme générale à la portée de tout le

Tous les centres manufacturiers en France pourraient appuyer les assertions précédentes par d'autres observations techniques et des chiffres concluants sur lesquels je n'ai pas cru' devoir m'étendre. Dans les circonstances actuelles, il me sem-

ple qu'on ferait mieux en France de diriger les éleveurs sur l'am'lioration de la race ovine et de mettre à leur portée des moyens de vente pour les laines indigènes en rapport avec les systèmes d'adjudication des laines exotiques qui donnent loute satisfaction. En 1869, j'ai publié une étude sur l'industrie lainière et les moyens de ramener sa pros-périté (1), dans laquelle on trouverait des éléments de succès s'ils n'éthient pas entière

éléments de succès s'ils n'éthiert pas entièrement abandonnés à l'initiative personnelle.

En ce qui concerne l'exploitation des traités de commerce, l'ai eu l'honneur dans le mois de janvier dernier d'attirer l'attention de Son Exc. M. le Ministre de l'agriculture et du commerce sur les principales améliorations commerciales, financières et maritimes, désirables pour placer la France au rang supérieur qu'elle pourrait parfaitement occuper dans les affaires du monde entier.

Tous les intérêts agricoles, industriels, commerciaux, financiers et maritimes étant solidaires, on peut espérer, dans l'ère actuelle

solidaires, on peut espérer, dans l'ère actuelle de progrès, que les enquêtes panlementaires diverses feront counaitre à un gouvernement dévoué tous les moyens par lesquels on pourra eneore augmenter les richesses de la France.

DATE DIERRARD Courtier français en laines, à Londres, Coleman Street, 44.

Au moment où la loi sur les maires est discutée devant le Corps législatif, il est bon de montrer par des faits combien il est utile que le prémier magistrat de la commune ne dépende pas exclusivement du chef de l'Etat.

Voici un exemple tiré des dernières élections au Consell général : M. Aymen, maire de Castillon, etcandidat au Conseil général, entend n'avoir d'autre loi que son bon plaisir. Dans l'inlérèt de sa candidature, il a commis de tels actes, que plusieurs membres Conseil municipal ont cru devoir faire une protestation publique que nous reproduisons:

Les soussignés, membres du Conseil municipal de Castillon, pour la plupart pre-miers inscrits au tableau,
 Considérant,
 Que le maire de Castillon, au mépris du

vœu émis par le Conseil municipal, et des înstructions do l'autorité supérieure, a fait remettre par les sergents de ville, à l'occa-sion du vote pour l'élection d'un membreau Conseil général, en même temps que les cartes électorales, des bulletins du vote por-

cartes électorales, des bulletins du vote por-tant son nom.

Que ceux d'entre les soussignés, MM.
Doumeing et Casteau, ayant fait partie du bureau chargé de présider à l'élection, ont été grossièrement insultés, soit par M. le maire, soit par ses agents provoqués par lui;

Qu'enfin, M. le maire a dénoncé publi-quement, et contrairement à la vérité, vingt citoyens des plus honorables de la ville com-me faisant partie d'un comité nermanent et

me faisant partie d'un comité permanent et étant les plus grands ennemis de l'Empire; Déclarent, par ces motifs, se démettre, M. Gillet de sa double qualité d'adjoint, au maire et de conseiller municipal, et les mem-

maire et de conseiller municipal, et les membres soussignés de leurs fonctions de conseillers municipaux.

> Castillon, 20 juin 1870.

> Ont signé à l'original : L. Gillet, adjoint, — Coustbau fils. — S.-D. Doumeing. — Depeyre Rolland. — H. Thomasson. — Guignard, alné. — Gagnard, fils du cadet.

De pareils scandales se produiraient-ils si les maires, n'étant plus à l'entière discrétion du pouvoir central, étaient obligés de compter avec leurs adminis-

## Le rapport budgétaire.

Le rapport présenté par M. Chesne-long au nom de la commission du budget est une sorte de condensation des ré-formes exécutées, entreprises ou ajour-nées dans l'ordre administratif et économique. Voici les conclusions de ce remarquable document:

remarquable document:

Nous sommes donc dans une situation
qui nous interdit les expériences basardeuses et qui nous commande de ue pas affaiblir hativement les reyenus publics, Engardant nos ressources ou des ressources

(1) Cet ouvrage se ven au profit de la Société française de secours à Londrei, éais les bureaux de l Echo agricole, rue 1. J. Roossenu, 45, à Paris, et chez les principaux libraires des villes manufacturières.

equivalente, at au résistant à l'accrosseme des dépenses ordinaires, nous pourron grace à la progression de nos recettes q persiste encere et qui, pour les trois pr miers mois de 1870, a produit une plus valu de 12 millions, conquérir en pou d'année une position forte et nous assure de large excédents.

excédents.

Lorsqu'ils nous seront acquis, tout viendra facile, et nous n'aurons, plus qu'a répartir équitablement entre ces trois grandit de la comme répartir équitablement entre ces trois gran emplois qui ne doivent pas être séparés notre sollicitudes, le dévelopment des l'vaux productifs, les dégréventes et la minution de la dette publique. Nous, sommes pas encore la messieurs, et si but nons apparait comme une espérance, ne sera qu'en persistant avec résolutioned les principes d'une bonte gestion financie que nous pouvons nous flatter de l'attei dre.

que nous pouvons nous flatter de l'affeing de .

Il y fant enhone deux comfitions essentielles: le maintien de la paix au dehens et de l'ordre au dedans; car la politique et les finances sont lides par une étuoite solidarité.

Il nous cest permis de penser que perfecteux conditions ne nous failliront pas.

Au dehors, la France ne consentrait de l'aucun sacrifice de sa dignité; elle ne nourrit la aucune peusée. d'ambition. Cette attitude de force et de désintéressement sera, nous l'esperons, pour les autres puissances; un example qu'elles voudront suivge et une harrière, qu'elles sauront respecter.

La paix sera maintenue pour le bonheur des matièns let jount le dévéloppement de () leur prospérité.

leur prospérité.

A l'intérieur, la nation a parle et son verdict ne laisse aucun doute sur sa volonté. Ni réadion, in révolution; l'ordre fondé sur le respect de la loi; la liberté garantie par des institutions parlementaires loyalement der respect de la loi; la liberté garantie par des institutions parlementaires loyalement pratiquées; l'Alliance de l'Empire et du pays-scellée par un nouveau pacte; voilà ce que le suffrage universel vient d'affirmer. Entrons-avec décision dans cette ère nouvelle qui-réclame le concours de toutes les intelligen-ces et de tous les dévonements; et puisque nous avons l'neureuse fortune d'y être guidés par un souverain qui s'inspire généreusement du sentiment public, marchons avec sécurité vers l'avenir et confions-nous aux destinées de la France.

A l'occasion de son entrée dans sa 25° année de pontificat, Pie IX a répondu aux félicitations du Sacré-Collège et des évèques par l'allocution suivante empruntée à l'Univers

de la France.

pruntée à l'Univers:

« Je remercie le Sacré-Collège des sentiments qu'il m'exprime par votre bouche. Qu'il en soit de vos vœnx comme la divine bonté le trouvera opportun. Il est viai, ce pontificat fut dès le commencement seconé d'une double tempête. On lui demandait l'émancipation politique. On la demandait vie lemment, avec des adulations et un enthousiasme menteur. Qui beatum te dicum, ipsi te seducint. Ensuite, ce fut le tour de l'émancipation réligirisse, et tout le monde sait combien honteux et cruels en furent les moyens, et à quels excès se porte cette folie. Cependant, les maux et les erreurs ne sont pas à leur terme. Nous avons de ceux-là qui brûlent de l'encens à la déesse Raison, qui ne veulent pas soumettre la raison à la foi ni veulent pas soumettre la raison à la foi ni que la science soit réglée par la révétation. D'autres peul-être ne s'échappent pas si loin du vrai (non vanno tant ottre), mais ils vivent sous la tyrannie de certains hommes ou vénerent ee qu'ils nomment l'opinion publique, même lorsqu'elle s'oppose à ce qui est droit, juste et saint.

La première cause de semblables travers

Juste et saint.

La première cause de semblables travers est l'ignorance. Et à ce propos je vous couterai deux anecdotes, le serai bref, pour ne pas imiter certains orateurs.

Il m'arrive, il n'y a pas longtemps, de recevoir deux personnages distitugués par feur position sociale dans les pays auxquels ils appartiement. L'un, après les premiers mots, me dit qu'il était catholique, jusque-là qu'il croyait à l'enfer. Non pas cependant à l'enfer tel que nous l'imaginons, mais à un état de perpétuel et profond ennui, et rien de plus. L'autre personnage me parla de diverses afaires d'Eglise et de religion, et hientot me fit part d'une remarque qu'il avait faite. C'était que la religion de Rome et d'une partic de l'Italie diffère de la religion des autres parties du monde. Il en trouvait l'explication dans exci. Que hotre religion à nous est la religion de Saint-Pièrre, tandis que celles des autres catholiques est la religion de saint Paul. J'écoulais. Il m'exposa que les principes de saint Paul, principes sans doute plus larges, lui avaient été enseisa que les principes de saint Paul, principes sans doute plus larges, lui avaient été ensei-gnés par la vision du linge plein d'animaux mondes et immondes: Je fus bien alse d'apmondes et immondes: Je fus bien alse d'apprendre à ce docteur que la vision dont il parlait avait été donnée à saint Pierre et non à Saint Paul. Je ne négligeair pas, d'ailleurs, de lui dire que ces deux grands saints avaient ravaillé tout à fait d'accord dans Rome et dans le monde. J'ajoutai que Saint Paul, citoyen de Rome, nous avait montré son amour en nous adressant des lettres, en nous préchant l'Evangile, et en consommant ici son glorieux martyre par la prison et par les souffrances, de quof nous avons conservé la mémoire et les monuments.

Je dis donc que tant d'erreurs de notre temps proviennent en grande partie de l'igno-rance. Mais à qui appartient-il de dissiper cette ignorance,? A qui appartient il d'éclai-rer ces, tenèbres qui atleignent aussi les hauteurs? A qui, sinon à moi et à vous?